



**Monsieur Laurent Mosar**  
**Président de la**  
**Chambre des Député-e-s**  
**Luxembourg**

Luxembourg, le 22 novembre 2011

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à **Madame la Ministre de la Culture**.

Depuis quelques années, l'édition de livres numériques connaît une croissance exorbitante qui ne cesse d'augmenter. Outre les éditeurs et les librairies, ce sont les bibliothèques qui doivent s'adapter à cette nouvelle forme de publication.

En Allemagne, de plus en plus de bibliothèques commencent à offrir des collections numériques à leurs utilisateurs. Au Luxembourg, jusqu'à présent seules quelques bibliothèques de recherche offrent des collections numériques dans le domaine de la documentation scientifique. Les bibliothèques de lecture publique luxembourgeoises par contre n'ont pas les moyens ou les compétences nécessaires pour pouvoir réagir de manière adéquate à ce nouveau défi. Un défi qui est d'autant plus complexe face au contexte multilingue de notre pays.

Il serait judicieux de développer une infrastructure commune pour l'offre d'e-books, d'autant plus qu'une grande partie des bibliothèques sont ou seront regroupées au sein du catalogue collectif Bibnet.lu.

- **Quelle stratégie l'Etat suit-il actuellement en matière d'offre d'e-books aux citoyens luxembourgeois par la voie de bibliothèques grand public et autres, en respectant la protection des données privées, ainsi que les restrictions techniques et juridiques?**
- **De quels moyens dispose la Bibliothèque nationale actuellement afin d'assurer le dépôt légal de livres électroniques? Et de quelle façon sont-ils accessibles au public?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

**Claude Adam**  
Député